

Questions Orales au Gouvernement



A l'occasion des questions au Gouvernement du 12 décembre, Daniel Raoul a interpellé le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, sur les graves difficultés rencontrées par la filière électronique en France.



L'Avenir de la filière électronique en France

Il ne se passe pas une semaine sans une fermeture de site ou un plan de licenciement dans la filière électronique et des Télécoms en France : Alcatel, Hewlett Packard, Philips, A.C.T. Manufacturing, Gemplus, Daewoo... la liste n'est malheureusement pas exhaustive.

La filière est confrontée à une véritable hémorragie, ce sont des milliers d'emplois que nous perdons. Cette crise est similaire à celles qu'ont connues les industries minières, sidérurgiques et textiles. Les entreprises transfèrent leurs productions vers les pays de l'Est ou l'Asie, et leur savoir-faire vers les États-Unis.

Si la production s'en va, elle est accompagnée d'une formidable hémorragie de matière grise, notre seule matière première. C'est donc le savoir-faire et la maîtrise technologique qui disparaissent condamnant l'ensemble de l'industrie électronique française.

« C'est d'un véritable plan Orsec dont la filière a besoin »

Alors que nous nous accordons tous à dire que la maîtrise des technologies de l'information et de la communication est un enjeu essentiel, c'est d'un véritable plan Orsec dont la filière a besoin. Ce plan ne pourra faire l'économie d'un volet social ambitieux.

Aujourd'hui, les collectivités locales, face à la détresse des salariés, se proposent de prendre en charge les cellules de reclassement, mais le ministère des Affaires sociales, pour des raisons juridico-administratives, refuse de financer les congés de conversions. C'est la réponse qui nous a été faite pour A.C.T. Manufacturing à Angers.

Que comptez-vous faire pour répondre aux demandes des salariés victimes ? Quelles mesures compte prendre le gouvernement pour répondre aux enjeux stratégiques de cette filière ?

M. MER, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

« L'industrie informatique et électronique ne se résume pas au hard : il y a aussi le soft ! Le contexte de cette activité est quelque peu différent de celui que vous avez décrit. Cette industrie emploie 300 000 personnes. Dans les cinq ou six dernières années, elle a connu un taux de croissance exceptionnel ; son chiffre d'affaires, de quarante milliards d'euros, a doublé. Une telle croissance démontre que nous avons des domaines d'excellence. En ce qui concerne la matière grise – je suis d'accord pour dire qu'il s'agit d'un élément essentiel –, notre situation est très favorable et devrait permettre la poursuite de notre développement, malgré la concurrence mondiale.

Sur la partie dure du sujet, la production, la part la plus faible de la valeur ajoutée, nous avons des difficultés. Il est vrai que nous ne sommes pas les seuls : par exemple, Microsoft, la première entreprise mondiale de la filière, a une capacité de fabrication quasiment nulle.

Après cette période de croissance exceptionnelle au niveau mondial, la filière passe par une phase de digestion. Il s'agit, pour beaucoup de grandes entreprises, de charger les voiles, resserrer les boulons et modérer les coûts, le temps que le client et le client du client – le consommateur final – retrouvent la croissance et que cette industrie retrouve son allant.

L'État doit jouer son rôle, en mettant en œuvre une politique tarifaire adéquate et en assurant la généralisation dans le corps social des technologies, de l'information et de la communication.

Alors la filière retrouvera une bonne croissance. »

Questions **E**crites au Premier Ministre

Elu et handicap

Daniel Raoul a appelé l'attention de M. le Premier ministre sur l'application d'articles qu'il avait proposés dans la loi de démocratie de proximité. Ces articles prévoient que les **élus en situation de handicap peuvent bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique** qu'ils ont engagés pour l'exercice de leur mandat, les modalités d'application de ces dispositions nouvelles devant être fixées par décret. Or, il semble qu'aucune mesure n'ait été entreprise en ce sens depuis la promulgation de la loi, laissant lettre morte une avancée significative pour des élus qui, malgré les difficultés particulières dues à leur situation de handicap, ont choisi de s'investir au service de la collectivité.

Proposition de **L**oi

Droit des femmes

Daniel RAOUL a signé avec d'autres parlementaires socialistes une proposition de loi relative à la **lutte contre les discriminations fondées sur le sexe**. Elle s'inscrit dans le cadre des avancées législatives récentes en matière de droits des femmes, comme les lois relative à la **parité en politique** ou à l'**égalité professionnelle** qui marquent un mouvement de notre société vers une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise à franchir une nouvelle étape en matière de lutte contre les discriminations fondées sur le sexe en élargissant les motifs de discrimination constitutifs d'infractions dites de presse.

Certaines publicités, représentant des images qui visent à humilier, dégrader tant les femmes que les hommes et instrumentaliser leur corps, constituent directement une atteinte à la dignité humaine.

La proposition de loi vise donc à amender la loi de 1881 pour garantir une égale protection contre les discriminations fondées sur le sexe quels que soient les supports de presse.



Le site de Daniel Raoul est en ligne !

www.danielraoul.net

Il permettra aux élus du département comme au grand public de trouver des informations dans des domaines très variés. Ainsi, du travail parlementaire du sénateur à la découverte du Sénat, en passant par les dossiers du département, le site est d'ores et déjà riche en contenus.

Vous pouvez de plus vous abonner à la lettre électronique du sénateur.



Bon surf !

Un espace réservé aux élus

Les élus disposent d'un espace réservé permettant de s'informer sur l'actualité, sur le statut des élus ou d'interpeller le sénateur sur les questions de leur choix. Pour y accéder, il vous suffit

de remplir un formulaire d'identification situé dans la rubrique " espace élu " puis " inscription ". Après vérification, votre mot de passe vous sera envoyé par courrier électronique.

Daniel RAOUL,
sénateur au service des élus en Maine-et-Loire

9 place Pierre Mendès-France • 49100 ANGERS
☎ 02 41 87 16 12 • Fax 02 41 87 16 09

à Paris

15 rue de Vaugirard • 75291 Paris Cedex 06

sur Internet

e-mail : d.raoul@senat.fr

site : www.danielraoul.net



La Lettre De Daniel Raoul

Premier semestre 2003



Dossier

Implantation
des antennes-relais



Question orales
au gouvernement

L'avenir de la filière
électronique



Commission des
affaires économiques

L'élevage :
un enjeu territorial
et économique.

Mauvaises nouvelles
pour les collectivités

Internet

Daniel Raoul sur le web



Engagé pour nos communes

Réprésenter les élus du département et être engagé au service de nos communes, c'est ainsi que je conçois mon rôle de Sénateur. Tel que je m'y étais engagé, cette lettre est donc un rendez-vous à l'image de mon mandat : elle vous rend compte du travail effectué au Parlement, et apporte l'information et les éclaircissements nécessaires au bon accomplissement de nos fonctions d'élus.

Intercommunalité, pays, loi SRU, ces dernières années ont

particulièrement vu évoluer nos missions. Nouvelles responsabilités, nouvelles structures, les besoins en information et en débat sont devenus de plus en plus présents et essentiels. C'est pourquoi, afin d'entretenir un lien encore plus régulier et interactif avec vous, j'ai ouvert un site internet spécialement dédié aux élus. Projet de lois, statut de l'élu, décentralisation, actualité parlementaire, autant de dossiers qui seront mis à jour régulièrement et à votre disposition.

*A votre service et
au service de nos communes*

Daniel RAOUL,
Sénateur de Maine-et-Loire



Dossier

Rapport de l'OPECST

Implantation des antennes

Daniel Raoul vient de remettre, avec son collègue Jean-Louis LORRAIN, un rapport sur la téléphonie mobile et la santé. Sujet régulièrement d'actualité dans nos communes, l'implantation d'antennes relais est souvent l'objet de craintes, et l'irrationnel supplante vite les éléments scientifiques.



Ce rapport est le résultat d'un travail mené de concert entre Jean-Louis Lorrain, médecin de formation, et Daniel Raoul, physicien. Après un an de travail, plus de 50 auditions et un colloque, vous trouverez ci-dessous les recommandations finales qu'ils formulent. Elles ont pour but de créer les conditions d'une réelle transparence et de lutter contre la confusion qui caractérise trop souvent le débat relatif aux effets de la téléphonie mobile sur la santé.

Ils souhaitent mettre fin à la situation paradoxale qui caractérise la perception sociale d'un risque éventuel lié à la téléphonie mobile : alors qu'aucun risque ni biologique, ni a fortiori sanitaire lié aux antennes-relais n'a pu être mis en évidence, nos concitoyens expriment, souvent avec force, des craintes relatives aux antennes et non aux téléphones portables.



A cette fin, trois axes d'actions sont proposés :

- **Traiter scientifiquement les problèmes scientifiques** : soutenir la recherche, prendre en compte l'évolution technologique, assurer la formation en matière de champs électromagnétiques.
- **Traiter socialement les problèmes de sociétés** : fournir des outils de dialogues au sujet des antennes-relais, faciliter l'accès de l'information, obliger l'indication du niveau de DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones.
- **Adapter les structures existantes et en créer de nouvelles** : créer une fondation "téléphonie mobile Santé", organiser des forums pour les citoyens au sein d'une structure visant plus largement à promou-

Informer les élus locaux

Les élus doivent pouvoir disposer d'un " Plan d'Occupation des Toits " (" P.O.T. ") de leur commune incluant l'ensemble des antennes y compris celles qui mesurent moins de 4 mètres. Les opérateurs doivent leur fournir ces informations et les mettre à jour régulièrement, Les maires doivent pouvoir disposer des moyens d'évaluer et de gérer les problèmes qui peuvent être liés aux antennes-relais installées dans leur ville et aux nouvelles installations : à cet effet, vous trouverez un modèle de charte-type entre les mairies et les opérateurs de téléphonie mobile dans la fiche pratique jointe à cette lettre.

nes-relais



voir l'information scientifique.

Pour répondre au manque de transparence qui existe quant à l'implantation de ces antennes, Daniel Raoul propose en particulier que les opérateurs informent les élus locaux.

Pour dépasser l'irrationnel, il faut que tous les interlocuteurs soient le plus transparents possible. L'information et l'écoute de nos concitoyens sont une fois de plus essentielles. Enfin n'oublions pas que les seuls décès et accidents graves avérés sont causés par les téléphones lors d'une utilisation au volant.

Le rapport complet est disponible sur simple demande auprès de la permanence parlementaire. Il est aussi téléchargeable sur le site Internet du sénateur :

www.danielraoul.net



Initiative économique La loi déçoit les entrepreneurs

Les 25, 26 et 27 mars derniers, le Sénat a examiné le projet de loi pour l'initiative économique. Les six thèmes déclinés concernaient les mesures visant à faciliter la création d'entreprise, l'essaimage, le financement, l'accompagnement et le développement de l'esprit entrepreneurial. Ils rejoignaient les objectifs visés par le texte proposé par François Patriat et par le gouvernement de Lionel JOSPIN, et en reprenaient certaines de ses dispositions.

« Les mesures d'allègement de l'ISF sont scandaleuses »

Malheureusement ce texte ne satisfait pas les principaux intéressés et ne répond pas à leurs préoccupations, à celles de l'Union professionnelle artisanale en particulier. Les besoins des artisans, des commerçants, des très petites entreprises, et tout particulièrement des entreprises individuelles, ne sont pas suffisamment pris en compte pour faciliter le démarrage de l'activité et sécuriser la situation de l'entrepreneur et de ses proches.

Mais plus que tout, les mesures d'allègement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) sont scandaleuses. Dans le contexte que nous connaissons tous, il y a de l'indécence à faire de tels cadeaux fiscaux, même si le barème et l'assiette pouvaient être aménagés à l'aune de leur efficacité économique. Diminuer les impôts de ceux qui ont beaucoup et épargnent leur surplus ne favorisera pas la consommation, seul moteur restant de la croissance.

« J'ai voté contre ce texte »

Ces mesures proposées par les sénateurs de droite s'apparentent plus à de la provocation qu'à une réelle volonté de favoriser l'initiative économique tel que l'entendaient les sénateurs socialistes. C'est pourquoi, en tant que rapporteur du groupe, j'ai voté contre ce texte qui, malgré quelques avancées, est incomplet, quelquefois décevant et, concernant l'ISF, indécent.

économie & plan

L'avenir de l'élevage, un enjeu territorial, un enjeu économique

Le 5 novembre
dernier,
la commission des
affaires économiques
a procédé à l'examen
du rapport de la
mission d'information
"avenir de l'élevage,
enjeu territorial,
enjeu économique"

Il est tout d'abord souligné que l'élevage constitue un enjeu territorial déterminant pour la cohésion spatiale de la France. La fragilisation structurelle de la filière de l'élevage, si elle est inégale dans les diverses régions françaises, est susceptible d'amener à des bouleversements économiques, environnementaux et sociaux dont l'ampleur demeure, jusqu'ici, encore insoupçonnée.

Outre des charges et des surcoûts croissants, liés notamment aux nouvelles exigences environnementales et de bien-être animal, les éleveurs supportent aujourd'hui les conséquences des crises récentes qui ont provoqué une érosion de leurs revenus et, à leurs yeux, une perte de confiance de la société. Privés de perspectives d'avenir, de nombreux exploitants sont enclins à abandonner l'élevage, alors que les

jeunes se détournent de ce métier. Dans les zones rurales fragiles, cette évolution menace la pérennité d'acteurs économiques fortement dépendants de la présence d'éleveurs, mais également celle des services de proximité. Au-delà, c'est donc l'existence de nombreuses communes rurales qui est en jeu.

Le rapport contient un certain nombre de propositions concernant l'installation, la construction de bâtiments, ou encore l'allègement de certaines contraintes. Daniel RAOUL, après avoir constaté que l'existence d'une multiplicité de primes entraînait une suradministration de l'élevage, a considéré que la juxtaposition des aides à l'animal et de la prime à la surface herbagère allait encore complexifier le dispositif.

Le rapport complet est disponible sur simple demande à la permanence parlementaire.

Mauvaises nouvelles pour les collectivités

La loi de finance
2003 confirme
le véritable hold-up
du gouvernement
sur la Dotation
Globale de
Fonctionnement.

Calculée sur des indices prévisionnels, elle fait l'objet d'une régularisation lorsque ceux-ci sont définitifs. Malheureusement, alors que le Comité des Finances Locales fût saisi en 2002 d'une régularisation positive, le gouvernement a décidé qu'aucun versement aux collectivités locales ne serait effectué. Nous savons pourtant tous dans nos communes que l'augmentation des coûts est bien plus forte que celle de la DGF, ne serait-ce que par l'augmentation incompressible de 3 à 4 % du glissement vieillesse/technicité.

La situation de la réforme de la Taxe

Professionnelle engagée par Dominique Straus-Kahn n'est pas plus favorable. Alors que l'objectif initial était de procéder à un rééquilibrage de la fiscalité en faveur de l'emploi, Francis Mer lui ne sert les intérêts que des professions libérales en allégeant leur TP qui n'est pas calculée sur les salaires, mais sur les recettes.

Alors que ce gouvernement en appelle à une seconde étape de la décentralisation, il ne fait que décentraliser les charges et les responsabilités sur les collectivités, et surtout pas les recettes !